

Réunion du 21 juin 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

- Etai
présents :
- Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président
- Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, vice-présidents
- Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ
- Procurat
(s) :
- Monsieur Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Monsieur Roland BRENDLE ayant donné pouvoir à Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Francis GRIGNON ayant donné pouvoir à Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Robert HERRMANN ayant donné pouvoir à Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Freddy ZIMMERMANN ayant donné pouvoir à Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER
- Excusé
(s) :
- Monsieur Laurent FURST, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur David HECKEL, Monsieur Jean-Claude WEIL
- Absent
(s) :
- Rapporteur :
- Monsieur Bernard FISCHER

N° CG/2011/47 - Administration générale - 5
Budget départemental - Exercice 2011 - Budget
supplémentaire - DM 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

- approuve le projet de budget supplémentaire - DM 1 pour 2011 et en arrête les chiffres définitifs tels qu'ils figurent au projet modifié établi par son président et joint en annexes 1 et 2
- décide d'admettre en non-valeur, pour ce qui concerne le budget principal, un montant total de 149 926,15 €, dont 101 864,82 € au titre du Revenu minimum d'insertion (RMI), du Revenu minimum d'activité (RMA) et du revenu de solidarité active (RSA)
- accorde des remises gracieuses sur le budget départemental, pour un montant total de 48 292,18 €
- conformément au document annexé 3 :
- . décide d'admettre en non-valeur un montant total de 2 780 € au titre de la taxe départementale pour les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE) et un montant total de 7 417 € au titre de la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS)
- . décide de refuser une admission en non-valeur d'un montant de 448 € au titre de la TDCAUE

- décide de placer en affectation au profit du budget annexe du Parc des véhicules et bacs rhénans les biens du budget annexe du Parc départemental d'entretien des cours d'eau d'Erstein ainsi que les biens du budget principal mentionnés dans les annexes 1 et 2 jointes au rapport.

Le Conseil Général donne en outre délégation à la commission permanente pour la détermination du montant de tout tarif événementiel sur les lignes du Réseau 67 et en conséquence, complète en ce sens sa délibération n° CG/2011/9 du 31 mars 2011 modifiée.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à la majorité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110621-57875-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 05/07/11